Carte grise française : voiture achetée en Italie

La liste complète des documents pour immatriculer en France une voiture d'occasion italienne.

L'essentiel

Une voiture d'occasion achetée en Italie doit être immatriculée en France dans le mois qui suit l'achat. La demande se fait en ligne, sur le site de l'ANTS (ants.gouv.fr) : rubrique « Immatriculer pour la première fois un véhicule en France », puis « véhicule d'occasion acquis à l'étranger ». Vous pouvez aussi confier la démarche à un professionnel habilité. Une fois le dossier validé, un certificat provisoire vous permet de circuler en France pendant un mois, en attendant la carte grise envoyée par courrier sécurisé.

Le dossier, pièce par pièce

1

La carte grise italienne d'origine

Il s'agit de le document italien du véhicule : le Documento Unico (DU) pour les voitures immatriculées depuis 2020, ou, pour les plus anciennes, la carta di circolazione (libretto) accompagnée du certificato di proprietà (CdP). Le vendeur doit vous remettre les originaux.

2

Le quitus fiscal

Il prouve que la TVA est en règle. Sans lui, pas de carte grise française. Voir notre guide « Quitus fiscal : voiture achetée en Italie ».

3

Le certificat de conformité (COC)

Le certificat de conformité européen (COC, en italien certificato di conformità) se demande au constructeur ou à son importateur. Demandez d'abord au vendeur s'il l'a gardé. À défaut : attestation de la DREAL ou du constructeur.

4

La preuve d'achat

Le certificat de cession (cerfa 15776*02) signé avec le vendeur, ou la facture si vous avez acheté à un garage. Gardez avec le contrat de vente bilingue.

5

La demande de certificat d'immatriculation (cerfa 13750*07)

Le formulaire de la carte grise elle-même, à votre nom et à votre adresse. En ligne, les informations sont saisies directement sur le site de l'ANTS.

6

Le contrôle technique de moins de 6 mois

Obligatoire pour une voiture de plus de 4 ans. Le contrôle technique italien s'appelle la revisione. Un procès-verbal de revisione de moins de 6 mois est accepté, car il a été réalisé dans un pays de l'Union européenne. Sinon, faites un contrôle technique en France.

7

Un justificatif de domicile de moins de 6 mois

Au nom du futur titulaire de la carte grise.

8

Votre pièce d'identité

Carte d'identité, passeport ou permis de conduire en cours de validité.

9

Si un professionnel fait la démarche : le mandat (cerfa 13757*03)

Le mandat d'immatriculation autorise un professionnel habilité à demander la carte grise en votre nom. Joignez une copie de votre pièce d'identité.

Avant le départ : En Italie, la vente entre particuliers passe par un atto di vendita à la signature authentifiée (notaire, mairie, STA de l'ACI ou agence de formalités), qui permet d'enregistrer le transfert au PRA. Pour rouler jusqu'en France, la voiture doit être assurée et porter des plaques valables : organisez-le avec le vendeur avant le jour de l'achat. La voiture doit être assurée dès son arrivée en France : prévenez votre assureur avant l'achat, avec le numéro de châssis (VIN).

Besoin d'aide ? Avec le pack administratif de mandatair.fr, nous vérifions chaque pièce avec vous et nous vous accompagnons jusqu'à la carte grise française. Devis gratuit sur mandatair.fr ou au 06 51 10 72 52.

Sources officielles : service-public.fr (cerfa 13750*07, 13757*03 et 15776*02), ants.gouv.fr, impots.gouv.fr, notices des préfectures.